

ATH

Association Tutélaire Hélianthe

ASSEMBLEE GENERALE

Mardi 25 juin 2024

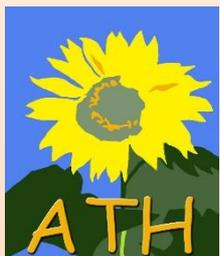
ORDRE DU JOUR

- ✓ Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale du 2 juin 2023,
- ✓ Rapport moral présenté par Annick TROTTIN, présidente,
- ✓ Rapport d'activité 2023, présenté par Christine BACCETTI, secrétaire ,
- ✓ Rapport financier 2023, présenté par Alain GINGOLD, trésorier,
- ✓ Rapport de Madame la Commissaire aux Comptes,
- ✓ Renouvellement et élection des éventuels nouveaux membres du CA,
- ✓ Renouvellement du Commissaire aux comptes,
- ✓ Questions diverses.

Rapport Moral présenté par

Madame Annick TROTTIN

Présidente



Rapports d'Activités

Services MJPM et MASP

LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

5
CA

**Le Conseil
d'Administration**
15 membres

1
Administrateur
à
la FNAT

1
Assemblée
Générale

Les différentes
commissions réunies
en 2023

- ◆ Communication/30 ans
- ◆ Evaluation
- ◆ Projection Financière
- ◆ CPOM
- ◆ Télétravail

LES ADMINISTRATEURS

Les membres du Bureau

- ◆ Présidente : Annick TROTTIN
- ◆ Vice-Président : Philippe COSTEUX
- ◆ Vice-Président Adjoint : Alain PHILIPPON
- ◆ Secrétaire Générale : Christine BACCETTI
- ◆ Secrétaire Adjointe : Anne Marie GUILLOUX
- ◆ Trésorier : Alain GINGOLD
- ◆ Trésorière Adjointe : Laurence MOREAU

LES ADMINISTRATEURS (suite)

Les membres du Conseil d'Administration

- ✓ Nicole BEAUDOUIN
- ✓ Lysiane DANIEL
- ✓ Jeanine GERMAIN
- ✓ Bernard HEGON
- ✓ Michel NEVEU
- ✓ Claude PETIT LASSAY
- ✓ Mariam QUINOT
- ✓ Michel ROUILLON
- ✓ Christophe SOYER

L'EQUIPE SALARIES: les ETP par fonction

- 17,70 ETP DMJPM (*dont 2,20 ETP CDI vacants et 1,6 ETP maladie/maternité non remplacé*)
- 1,10 ETP Juristes
- 5,10 ETP Assistantes DMJPM
- 5,40 ETP Comptables
- 4 ETP Encadrement (*dont 1 ETP maladie non remplacé*)
- 1 ETP Assistante Encadrement
- 0,60 ETP Technicien Informatique (*poste vacant*)
- 3 ETP Pôle ACF

- 👉 **37,90 ETP Salarié(e)s**

Mouvement de l'Equipe en 2023

Les mouvements de personnel sont principalement observés chez les DMJPM avec des difficultés de recrutement.

◆ Les départs

- ✓ 2 départs pour inaptitude après arrêt longue maladie : 1 DJMPPM et 1 assistante
- ✓ 4 démissions de DMJPM pour de nouvelles aventures professionnelles
- ✓ 2 licenciements pour motif disciplinaire (un agent d'accueil et le technicien informatique)

◆ Les nouvelles arrivées

- ✓ 4 DMJPM
- ✓ 1 assistante et 1 agent d'accueil

A noter : 3 arrêts longue maladie - 2 DMJPM et 1 Responsable de service

FAITS MARQUANTS 2023

- ✓ **Arrêt des MASP** au 30 mai 2023, suite à une décision du CA en raison du déficit chronique de l'activité – Pour les 18 bénéficiaires, le Conseil Départemental a organisé un relai auprès des assistantes de service social de proximité.
- ✓ **Evaluation Externe** : 2 fois avec 2 cabinets différents, le premier n'ayant jamais été en mesure d'envoyer son rapport.
- ✓ Mise en place d'un **groupe d'expression d'usagers** issu des Personnes Protégées reçues lors de l'évaluation.
- ✓ **Nombreuses formations** sur des thématiques variées : Ethique, gestion des comportements difficiles, uniT Nouvelle Génération et CNC pour deux mandataires.
- ✓ Lancement en fin d'année de la **démarche de contractualisation (CPOM)** avec les financeurs.
- ✓ **L'ATH a fêté ses 30 ans d'existence** : le 11/12 au théâtre Le Scarron, avec l'intervention du Psychiatre Emmanuel ORSAT sur la thématique : « *La psychiatrie et la protection des majeurs : quelles articulations pour l'avenir ?* » et la pièce de théâtre « *TOC TOC* » de Laurent Baffie suivies d'un buffet dinatoire.

RESULTAT DE L'EVALUATION EXTERNE

L'évaluation a eu lieu les 4 et 5 septembre 2023, à la suite d'une auto-évaluation menée avec l'ensemble des professionnels sur les 3 chapitres : la personne, le professionnel et l'établissement.

POINTS FORTS	POINTS DE PROGRES
<p>Une Maitrise de l'activité et du cadre réglementaire, dont les droits des usagers, du travail en partenariat</p> <p>Une culture de la qualité initiée de longue date</p> <p>Un contexte de changement de direction en 2022</p> <p>Une inscription sur le territoire au plus près des besoins de l'utilisateur</p> <p>Des moyens et des outils déployés en soutien de l'activité et de son pilotage</p> <p>Un climat social sain, une volonté de travail en équipe, une conscience claire des exigences et des écarts</p>	<p>Améliorer l'explicitation des différentes politiques en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance- Ressources humaines : qualité de vie au travail, accueil du nouveau salarié, gestion de crise... Dans la pratique les choses sont faites mais pas écrites (nouvelles exigences de l'HAS)- Communication interne régulière mais à amplifier pour sensibiliser l'ensemble des professionnels (certaines fonctions peuvent se sentir à l'écart)

Répartition et évolution
(2019 à 2023)

L'ACTIVITE DMJPM 2023



Evolution par type de mesures entre 2019 et 2023

Types mesures	2019	2020	2021	2022	2023
Tutelles	304	317	319	316	310
Curatelles	658	666	693	695	705
Mandats Spéciaux	7	0	2	4	5
MAJ	3	4	4	2	3
Total	972	987	1018	1017	1023
% évolution nbre de mesures	4,97%	1,54%	3,14%	-0,1%	0,59%

Comme chaque année ce sont les curatelles (assistance) les plus représentées puisqu'elles représentent **69 %** des mesures exercées.

Les mesures de tutelles (représentation), quant à elles, représentent **30 %** des mesures exercées.

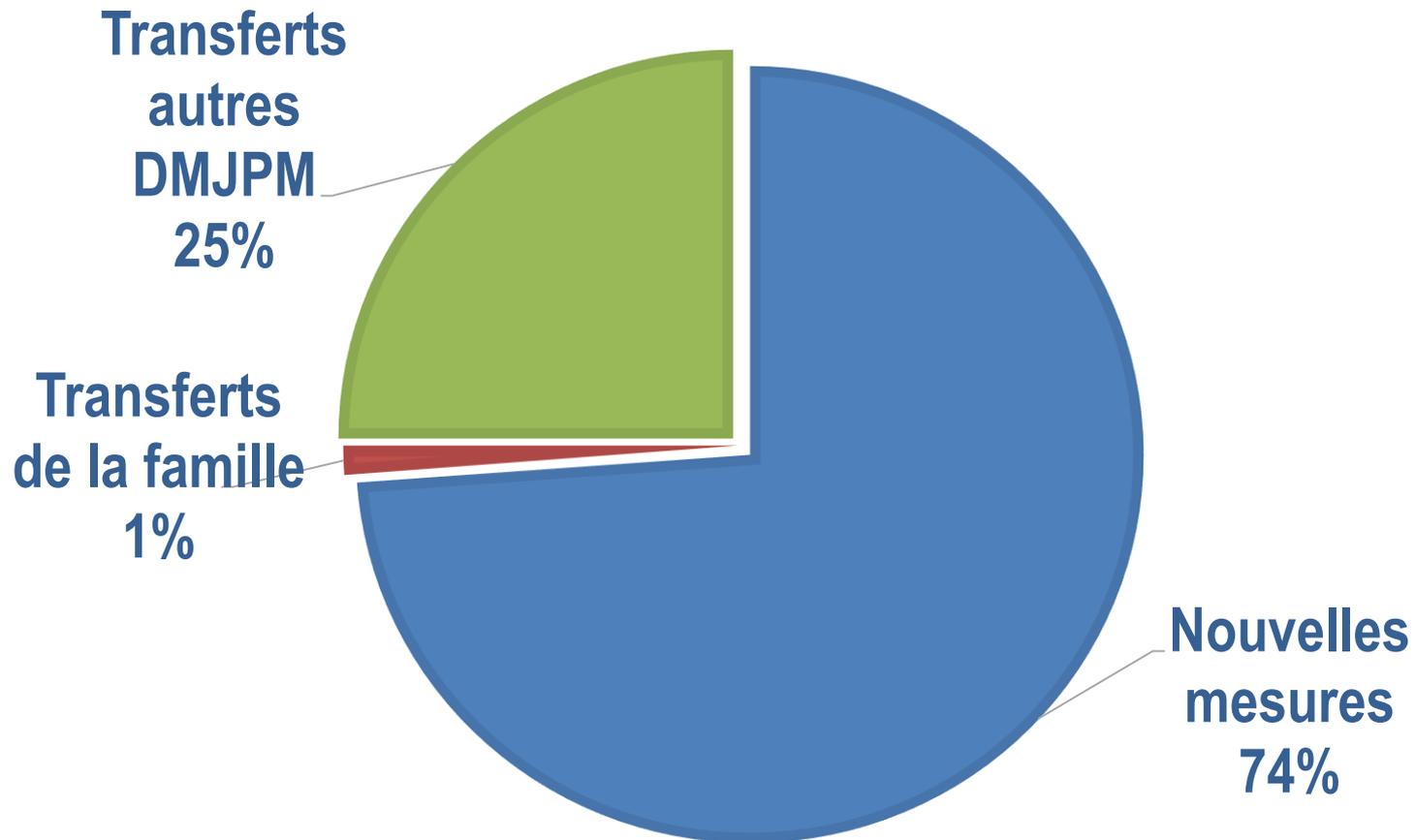
Evolution du flux des mesures entre 2019 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Entrées	+124	+87	+97	+79	+88
Sorties	-64	-74	-53	-78	-70
Entrées nettes (entrées – sorties)	+60	+13	+44	+1	+18

Au total, 88 nouvelles mesures ont été prises en charge durant l'année 2023 et 70 ont pris fin, soit une charge de travail administrative importante de **158** mesures à ouvrir ou fermer (13 dossiers par mois).

Les origines des entrées en 2023

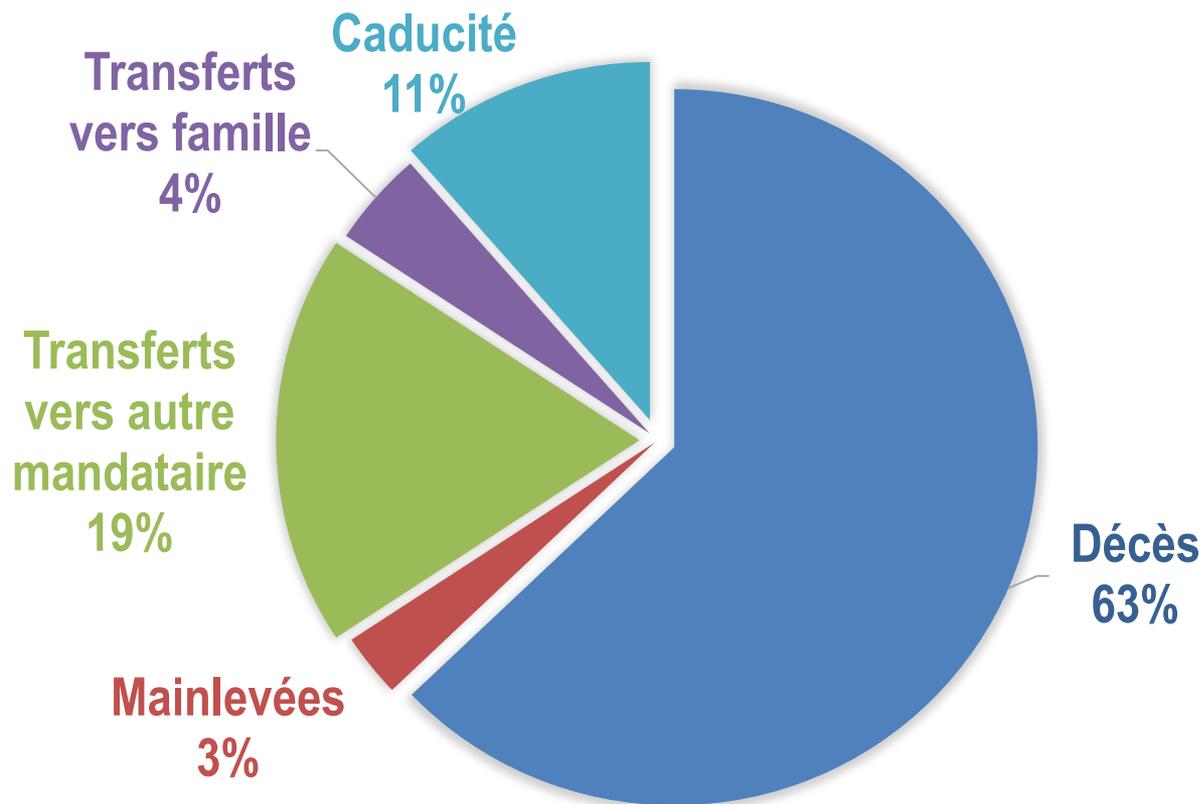
74% des mesures reçues en 2023 sont **des nouveaux mandats**, le reste émanant de transferts d'autres mandataires ou familles.



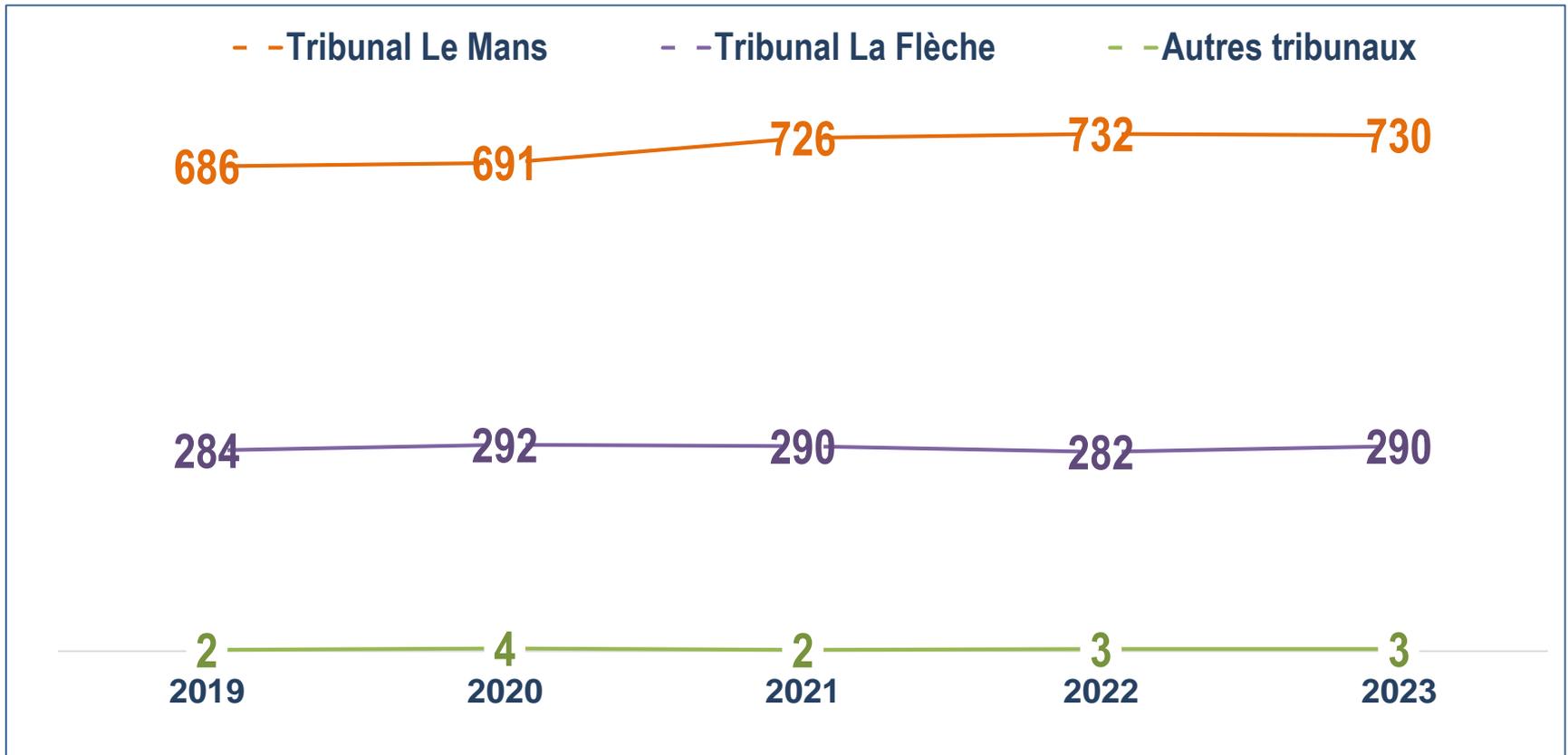
Les origines des sorties en 2023

63 % des mesures se sont terminées en raison de **décès**.

11 % **des sorties** sont liées à la **caducité** de la mesure de protection qui s'explique par l'absence de certificat médical à l'échéance de la mesure ou l'absence de la personne à l'audition.



Répartition des mesures par tribunaux de 2019 à 2023



La répartition des mesures de protection par les 2 principaux tribunaux reste quasiment identique aux années précédentes.

Le Tribunal Judiciaire du Mans reste toujours le principal prescripteur des mesures de protection **71.36 %** des mesures exercées.

Il est également à l'origine des 3 mesures éducatives (Mesures d'Accompagnement Judiciaire) et des 9 mesures ad 'hoc.



Caractéristiques des mesures et du public

La répartition des PP selon leur mesure et lieu de vie au 31/12/23

Types de mandats	Domicile	Etablissement	Nbre mesures
Tutelles	109	201	310
Curatelles	608	97	705
Mandats Spéciaux	4	1	5
MAJ	3	0	3
TOTAL	724	299	1023

Les personnes placées sous mesure de **curatelle** vivent pour **86.24 %** d'entre elles à **domicile**, contre **13.75 %** en **Établissement**, tandis que **64%** des personnes placées sous **mesure de tutelle** vivent en **établissements**.

Les établissements dans lesquels sont hébergées les personnes protégées sont très variés : EHPAD, Foyers d'hébergement, MAS (Maison d'Accueil Spécialisé), Foyer de vie, FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé), CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) ...

L'évolution de la répartition des PP en % selon le lieu de vie entre 2019 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
A domicile	68%	69%	70,4%	71,2%	70,80%
En Etablissements	32%	31%	29,6%	28,8%	29,2%

68,00% — 69,00% — 70,40% — 71,20% — 70,80%

32,00% — 31,00% — 29,60% — 28,80% — 29,20%

2019

2020

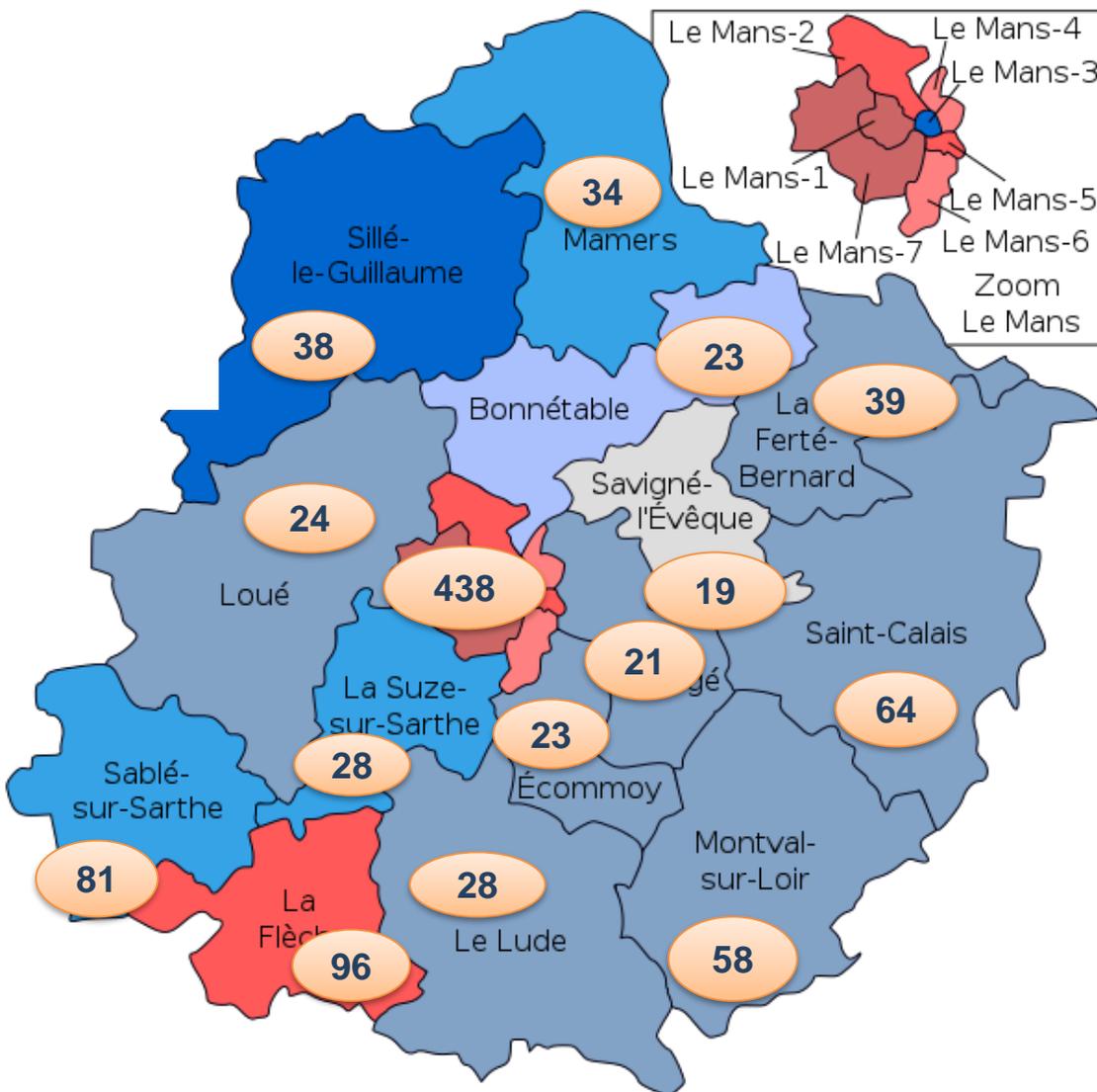
2021

2022

2023

- -domicile - -établissement

Répartition sur le territoire en 2023



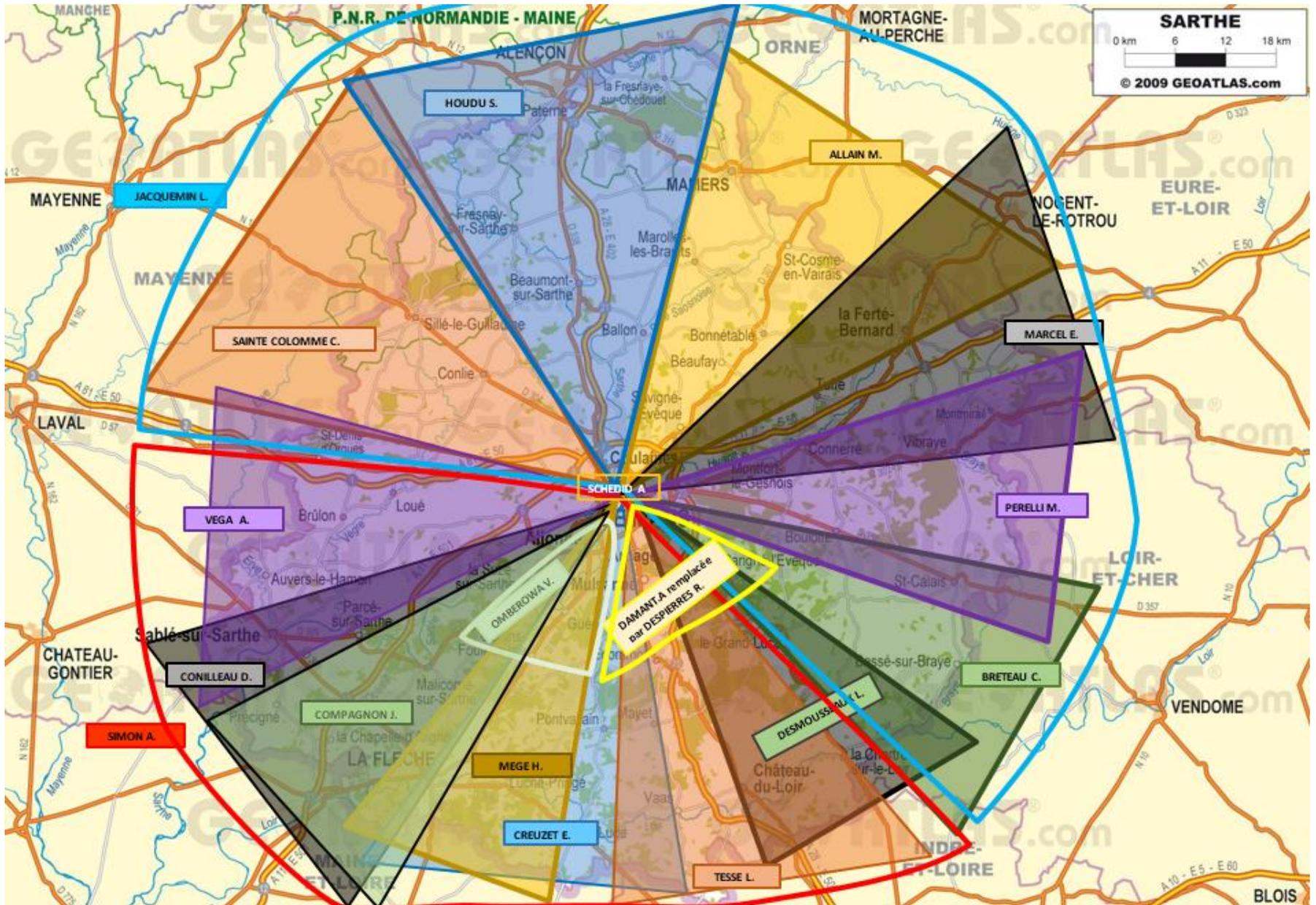
Le Mans et son agglomération concentrent **42.81%** des personnes protégées suivies à l'ATH.

299 Personnes Protégées habitent **Le Mans même**. (sans l'agglomération).

Une majorité des personnes protégées, hors Le Mans aggro, résident dans le sud du département.

9 personnes résidaient hors Sarthe en 2023 suite à des déménagements. Nous sollicitons le dessaisissement systématiquement auprès du Juge pour ces dossiers.

Schéma des secteurs actualisé (au 25/06/24)



Evolution des personnes protégées en % selon la situation familiale 2019 à 2023

Situations familiales	2019	2020	2021	2022	2023
Célibataires	70,68%	68,5%	65%	69%	67,5%
Marié(e)s	7,3%	8,21%	8%	7%	5,9%
Pacsé(e)s	0,31%	0,51%	1%	0,5%	0,80%
Vie Maritale & Concubinage	5,07%	4,96%	6%	5,5%	7,4%
Veuf(ve)s	6,28%	6,79%	7%	7%	7,2%
Divorcé(e)s	9,16%	9,52%	10%	9%	9,7%
Séparé(e)s	1,2%	1,51%	3%	2%	1,5%

Une très grande majorité des personnes suivies par l'ATH vivent seules (environ 86%).

En effet, seules 5.9% sont mariées, 0.80% pacsée et 7.4 % en vie maritale/concubinage

Evolution de la répartition en % par tranches d'âges de 2019 à 2023

Ages	2019	2020	2021	2022	2023
18 à 20 ans	1.5%	0,5%	0,9%	0,5%	0,5%
21 à 40 ans	29%	28,5%	27,1%	26,8%	26,6%
41 à 60 ans	40%	38,7%	38,4%	38,1%	37,6%
61 à 70 ans	14.5%	15,2%	16,2 %	16,8%	17,3%
> 70 ans	15%	17,3%	17,4%	17,7%	18%

Depuis 2019 la tranche d'âge des 18-20 ans est apparue.

Tout comme les années précédentes, une majorité de personnes protégées est âgée de **41 à 60 ans (37.6%)**

Toutefois, on observe un léger déclin d'année en année des moins de 60 ans au profit des plus de 60 ans.

A noter que parmi la tranche des plus de 70 ans, 7 personnes ont entre 95 et 100 ans (2 hommes/5 femmes).

Evolution de la répartition en % Hommes/Femmes de 2018 à 2022



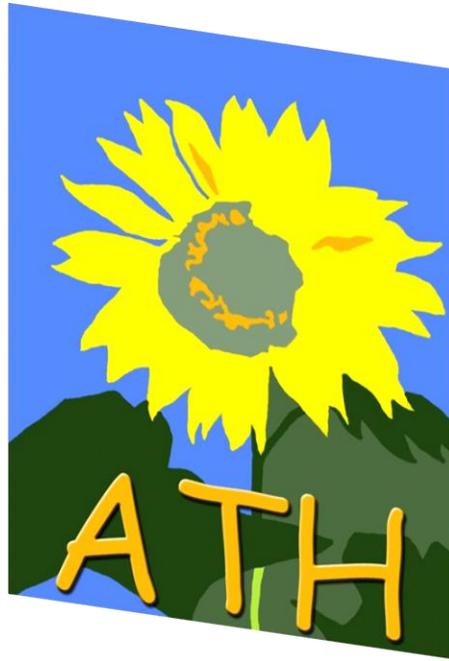
	2019	2020	2021	2022	2023
Hommes	60%	58%	57,5%	56,7%	57%
Femmes	40%	42 %	42,5%	43,3%	43%

Toutes mesures confondues, la **répartition** par sexe est sensiblement la même chaque année avec une **majorité d'hommes**.

Les tranches des revenus des personnes protégées

Revenus 2022 ayant permis le calcul des frais de gestion 2023.

Ressources annuelles 2022	Tranche min.	Tranche max.	Nbre de dossiers présents au 31/12/2023 facturés au 31/12/2023	% des majeurs par tranche
Tranche 1	0,00 €	11 210,28 €	300	31 %
Tranche 2	11 210,29 €	19 743,97 €	573	59 %
Tranche 3	19 743,98 €	49 359,93 €	100	10 %
Tranche 4	49 359,94 €	118 463,82 €	2	0
Tranche 5	118 463,83 €	9 999 999,99 €	0	0



L'activité du pôle juridique

Actes de disposition en 2023

Actes de disposition	Nombre de nouveaux dossiers	Nombre de dossiers en cours au 31 décembre 2023
Donations	--	--
Successions Ventes	34	66
Ventes Immobiliers	11	23
Acquisitions biens immobiliers	--	--
Totaux	45	89

Comme les années précédentes, la majorité de l'activité du pôle juridique concerne **des actes de disposition** qui engagent le patrimoine des Personnes Protégées (**76 %** des actes de la file active).

Tous les actes de disposition sont liés à des **successions** ou des **ventes**.

Autres actes en 2023

Types procédures	Nombre de nouveaux dossiers	Nombre de dossiers en cours au 31 décembre 2023
Baux (conclusion, résiliation, litige)	6	6
Procédures civiles (divorce, licenciement, annulation mariage, servitude)	5	10
Procédures pénales	--	3
Mandats Ad'hoc	2	9
Totaux	13	28

Notre démarche d'amélioration continue de la Qualité

1^{er} semestre 2024

- Envoi d'une enquête de satisfaction – résultats en cours d'analyse qui seront diffusés prochainement (aux administrateurs, aux professionnels, aux usagers ...).
- Anticipation sur nos besoins RH à venir en raison des proches départs à la retraite d'un responsable de service et de l'assistante de direction. Embauche au 1^{er} janvier d'une responsable de service permettant de pallier l'absence maladie et de consacrer plus de temps à la qualité : identifier nos besoins à venir et le profil de la personne à recruter.
- Co-construction d'un CPOM avec les financeurs pour une signature avant l'été dont les objectifs s'appuient sur les résultats de l'évaluation externe.

Notre démarche d'amélioration continue de la Qualité

A compter de septembre 2024

- **Collaboration avec Santé 72** : travail du groupe DUERP avec un de leurs ingénieurs conseil sur la prévention des risques psycho-sociaux.
- **Constitution de groupes pluri-disciplinaires** (à compter de septembre 2024 et jusqu'en fin 2025) pour définir et écrire notre politique de bientraitance, actualiser nos documents remis à l'usager à l'ouverture, travailler sur la prévention des risques liés à l'activité pour actualiser nos procédures et créer si besoin les manquantes.
- Construction par l'équipe de cadres d'un **plan de continuité des activités** en cas de crise.
- Poursuivre les **rencontres partenariales** et la signature de conventions avec les organismes de sécurité sociale et différents acteurs.

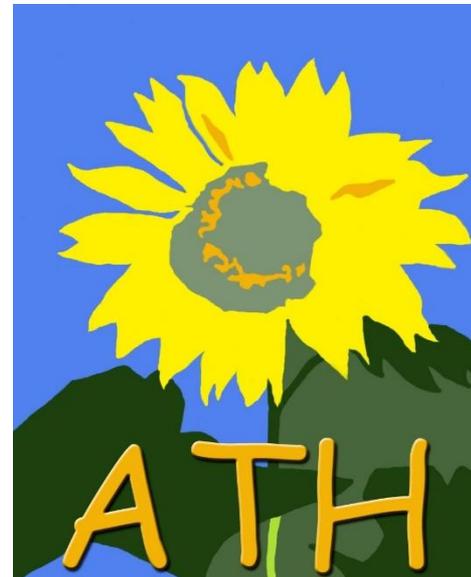
A l'issue des travaux ci-dessus, qui vont s'échelonner entre 2024 et 2025, l'équipe de l'ATH sera prête pour la révision de son projet de service en 2026 😊.

01/01/2023

au

31/05/2023

L'ACTIVITE MASP



Cadre Juridique

- Mesure contractuelle entre le bénéficiaire et le Conseil Départemental.
- Délégation de service par le Conseil Départemental à l'ATH pour 25 MASP.
(convention signée le 31/12/2020 pour 4 ans)

Objectif d'une MASP

- Aide à la gestion des prestations sociales.
- Accompagnement social individualisé.

Domaines d'interventions

- Le budget
- Le logement
- L'accompagnement vers les soins
- L'accompagnement administratif

Situation spécifique 2023

En 2022-2023, le personnel dédié à l'activité des MASP a connu les mouvements suivants :

- démission de Florence Gobbe en novembre 2022 (reconversion professionnelle)
- démission de Marie Favennec en avril 2023

De ce fait, Virginie OMBEROWA s'est retrouvée seule dans la gestion des MASP.

L'activité était en moyenne de **17 suivis MASP** contre 25 prévus à la convention ce qui a généré un déficit sur les derniers exercices.

La convention prévue initialement pour 2021-2024 a été dénoncée par l'ATH suite à la décision du conseil d'administration ; elle a pris fin le 31 mai 2023.

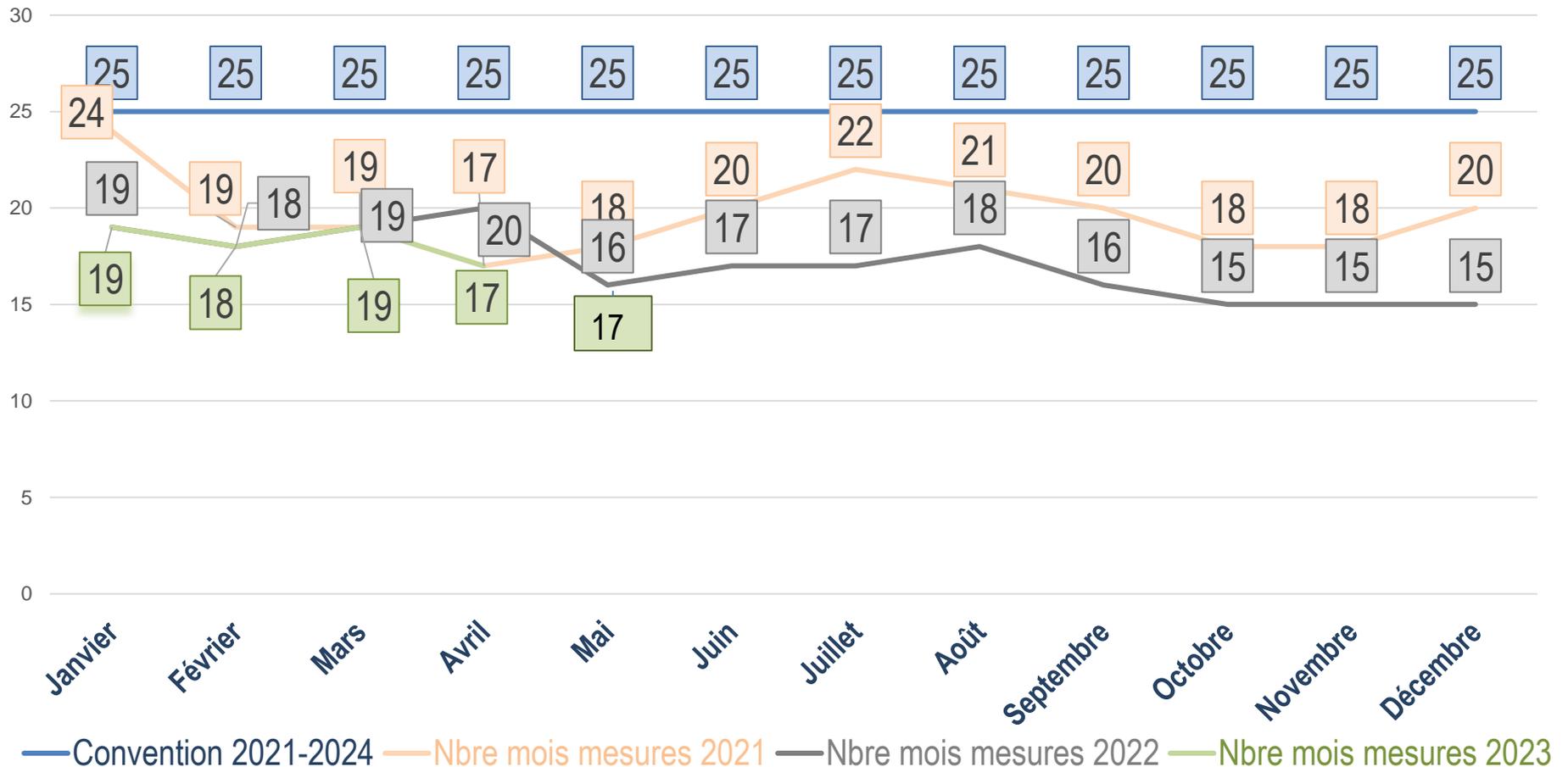
Cette dénonciation était motivée par le double constat :

- D'une part du déficit des derniers exercices lié à une activité en deçà de la convention,
- D'autre part, l'activité ne reposant plus que sur une seule collaboratrice, celle-ci n'était plus viable en termes d'organisation eu égard aux exigences de suivi.

Le bilan 2023 correspond donc à la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2023.

Evolution mensuelle des MASP « Renforcées » (01/01/2023 au 31/05/2023)

En 2023, l'activité mensuelle de l'ATH est en-deçà des termes de la convention signée pour la mise en œuvre de 25 mesures par mois, à savoir : une moyenne de 17 mesures par mois.



Flux des MASP Renforcées en 2023 (01/01/23 au 31/05/23)

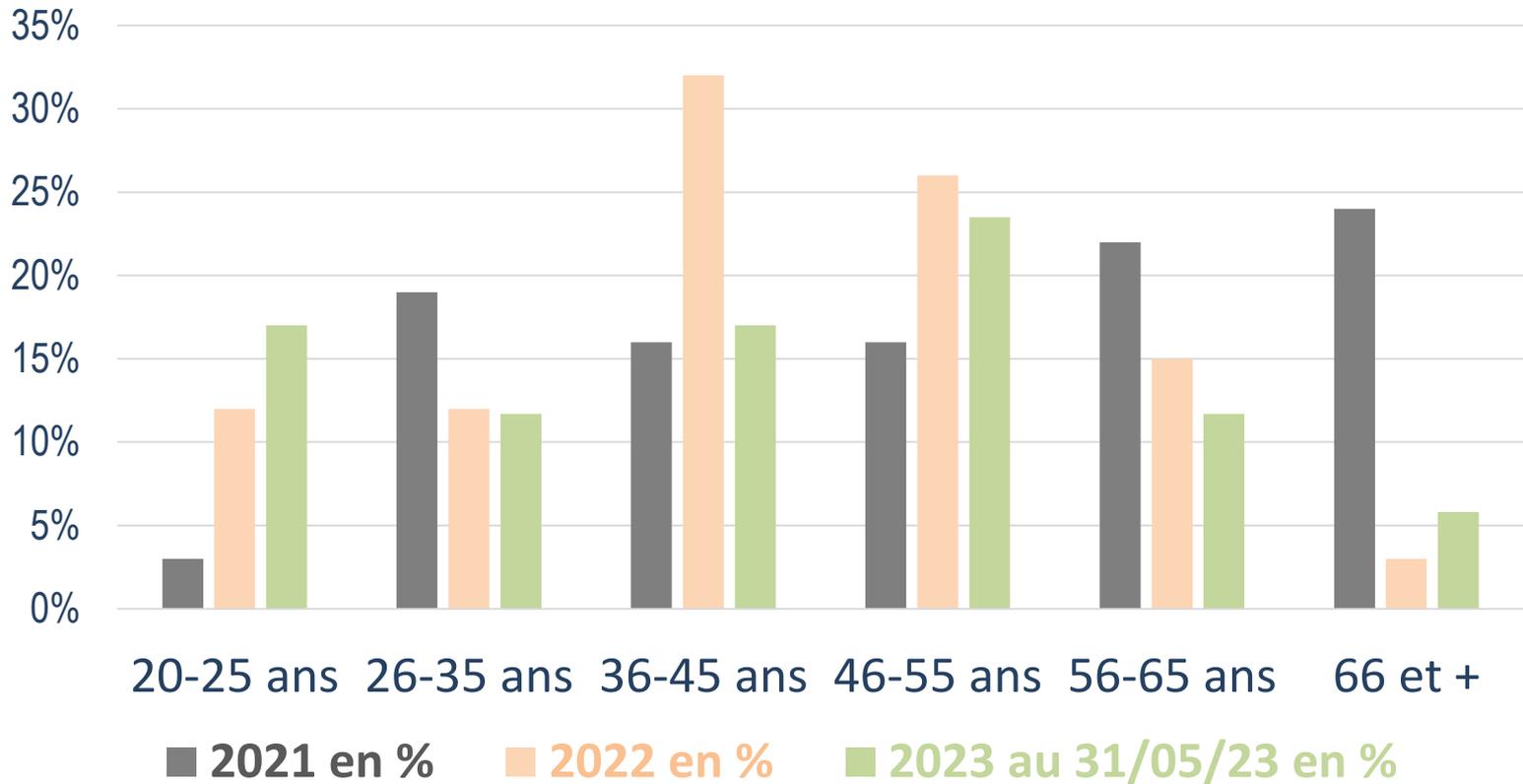
	Entrées	Sorties
Janvier	2	1
Février	0	1
Mars	3	2
Avril	2	3
Mai	0	1

Comme l'an passé, il est à relever un flux important d'entrées et de sorties: **8 nouveaux** contrats (contre 7 de janvier à mai 2022) et **7 fins de contrats** (contre 8 de janvier à mai 2022).



Les caractéristiques du public

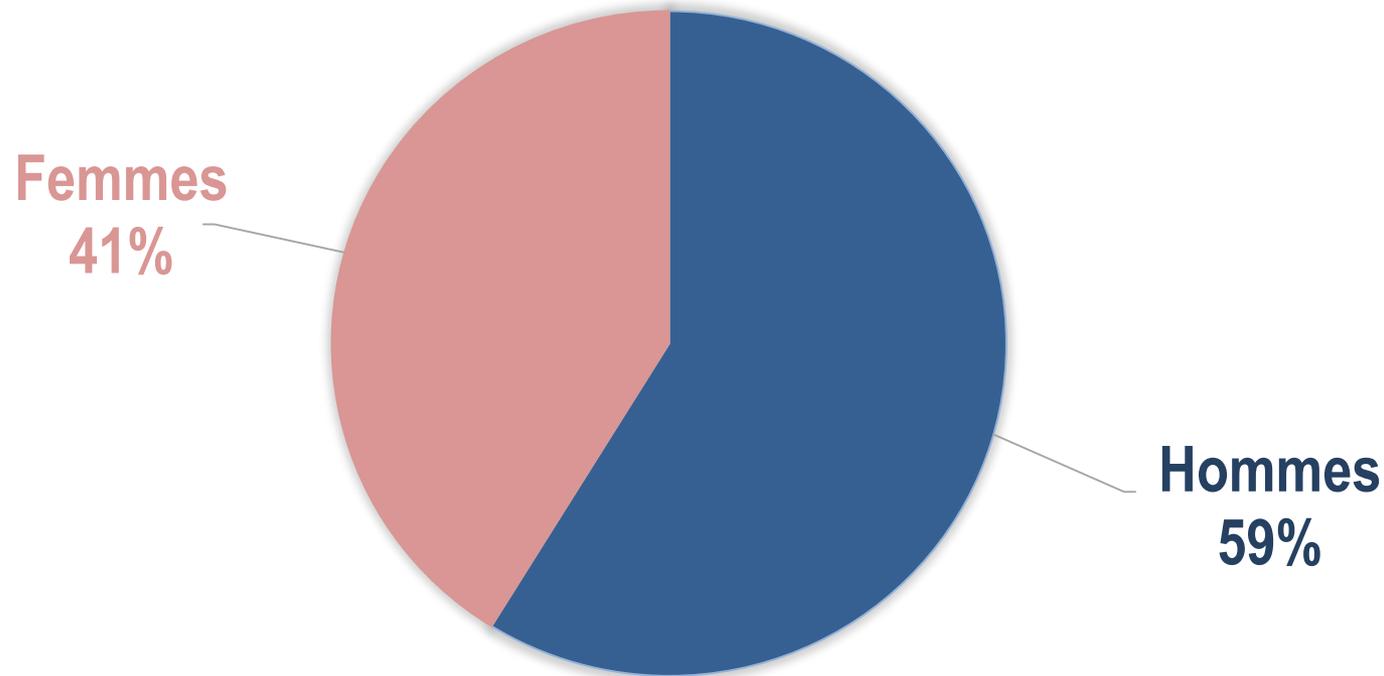
Répartition par tranches d'âges en 2023



Début 2023, la tranche d'âge des 46/55 ans prédominait.

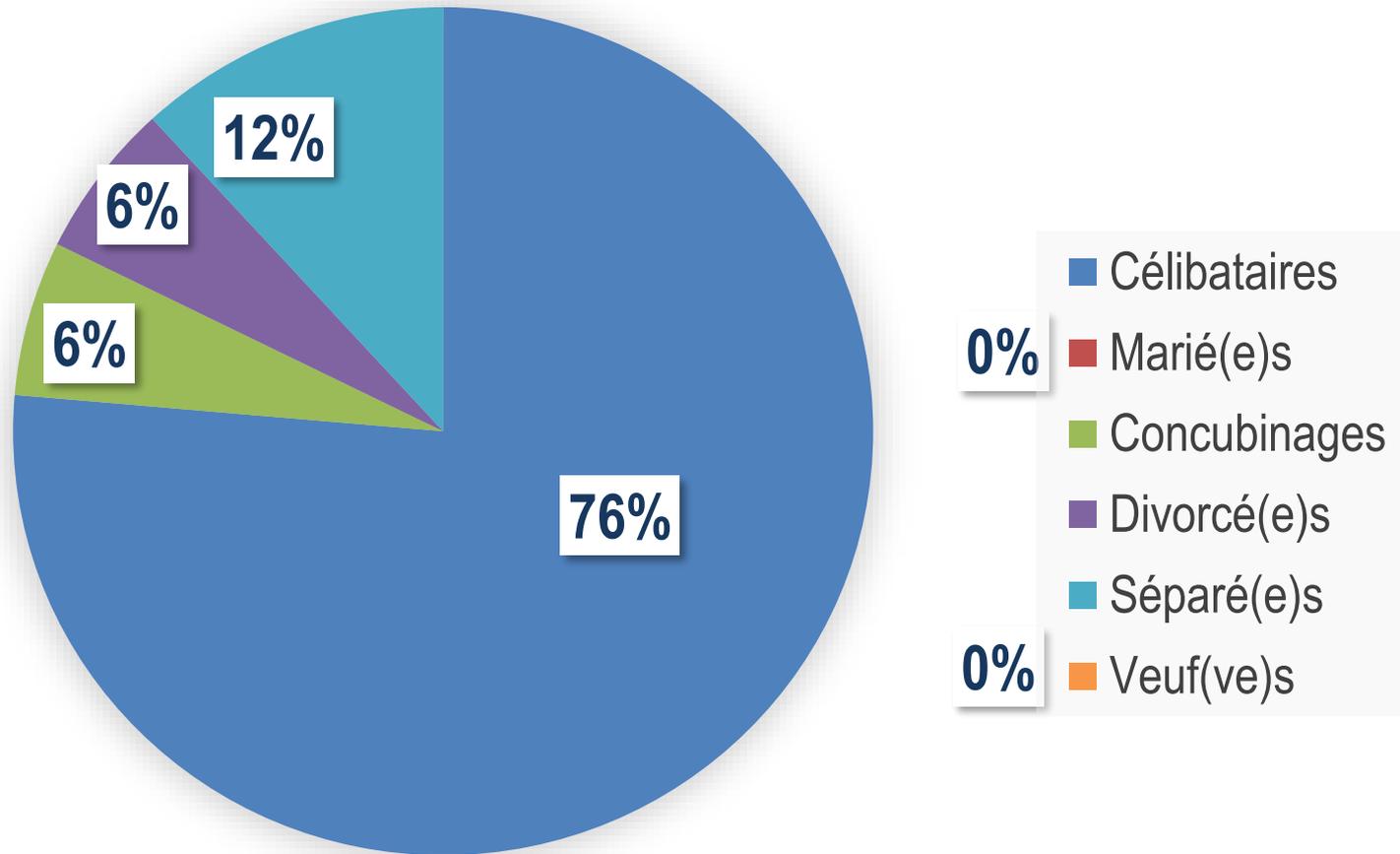
La tranche d'âge des 20/25 ans continuait d'augmenter depuis 2021 : 17% en 2023 contre 12% en 2022.

Répartition des bénéficiaires par sexe en 2023



En 2023, comme en 2022, 59% des bénéficiaires étaient des hommes. Ce constat confirmait la tendance de l'évolution en faveur de la population masculine.

Répartition des bénéficiaires par situation familiale en 2023



La proportion des bénéficiaires célibataires était majoritaire (76 %).

L'arrêt des MASP n'a pas été une décision facile à prendre.

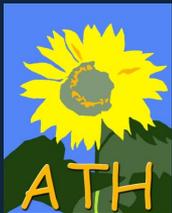
Les salariés ayant rempli cette mission ont réalisé un accompagnement social ainsi qu'un travail éducatif budgétaire important auprès des bénéficiaires et ce sur l'ensemble du département .

Nous les remercions pour leur investissement.

Ce travail de qualité était d'ailleurs reconnu comme tel par le Conseil départemental.

Rapport Financier
présenté par
Monsieur Alain GINGOLD
Trésorier

Rapport de
Madame le Commissaire aux comptes



Les



de L'ATH

30



ANS



TOC TOC

93% des personnes interrogées
avouent avoir au moins un TOC
et vous ?

une comédie écrite et mise en scène par
LAURENT BAFFIE

Par la troupe ACTHALIA



The background is a gradient of light blue. In the upper left, there are white floral and leaf patterns. A large, faint moon is visible in the upper center. Several white stars are scattered across the sky. At the bottom, there is a dark green grassy field with white and light blue floral and leaf patterns rising from it.

Merci Pour Votre Attention